Adoptée à l'Assemblée Nationale, une proposition de loi du groupe socialiste était soumise la semaine dernière au vote du Sénat. Elle proposait simplement qu'en cas d'obsèques civiles dans un cimetière, la mairie mette gratuitement à disposition des familles une salle municipale – lorsqu'il en existe, bien sûr – afin que puisse y avoir lieu un rassemblement de la famille et des amis préalable à l'inhumation (pour se souvenir du défunt, présenter des témoignages, etc.)

Je regrette que la majorité du Sénat se soit opposée à cette proposition de loi (même sous une forme amendée qui laissait aux conseils municipaux la possibilité de décider des modalités – gratuité ou non de la salle municipale).

Jean-Pierre Sueur

>> Lire mon intervention

>> Lire la dépêche de l'AFP



Phoca PDF